

Compte rendu de la réunion du conseil municipal du 26 mars 2015

Le vingt-six mars deux mil quinze, à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Saint-Maximin, dûment convoqué le vingt mars deux mil quinze, s'est réuni, en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de son maire, Jacques Viret. Les convocations ont été envoyées le vingt et un mars deux mil quinze.

**Membres en exercice : 15      Quorum : 8      Présents : 12      Procuration : 1      Votants : 13.**

Véronique Laped est désignée secrétaire de séance, à l'unanimité.

Le procès-verbal de la réunion du trente janvier deux mil quinze est adopté, à l'unanimité.

**ORDRE DU JOUR**

Cadre de vie/Environnement : validation de la notice de gestion de l'espace naturel sensible (ENS) du marais d'Avalon, demande de soutien financier pour la réalisation des actions 2015 et validation de la convention d'assistance avec le CEN-Isère ;

Intercommunalité : communauté de communes du pays du Grésivaudan (CCPG) : convention de mise à disposition du bassin du centre nautique intercommunal ;

Urbanisme/Aménagements Travaux Voirie : sollicitation de l'association syndicale Les Jardins du Chapela pour être intégré au déneigement communal ; subventions de l'agence de l'eau gérées par le département de l'Isère ;

Ressources humaines : convention de partenariat avec le centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) pour les formations donnant lieu à une contrepartie financière ; tarification pour sollicitation du service Archives itinérantes du centre gestion de l'Isère ; institution de manière définitive de l'entretien professionnel en lieu et place de la notation ;

Finances : comptes administratifs et comptes de gestion 2014 ; affectation des résultats 2014 ; taxes 2015 ; tarifs 2015 ; subventions 2015 ; budgets primitifs 2015 ;

compte rendu d'exercice des délégations du conseil municipal au maire ;  
questions diverses.

Arrivée de T. Michaud (20 h 15), ce qui ramène à 13 le nombre des présents et à 14 celui des votants.

**Cadre de vie/Environnement**

*1. Validation de la notice de gestion de l'espace naturel sensible (ENS) du marais d'Avalon, demande de soutien financier pour la réalisation des actions 2015 et validation de la convention d'assistance avec le CEN-Isère*

Monsieur le maire rappelle la délibération du 27 mars 2009 adressée au conseil général de l'Isère pour l'inscription du site du marais d'Avalon au réseau ENS et la signature de la convention d'intégration du site en date du 23 septembre 2009.

Monsieur le maire donne lecture des grandes lignes de la notice de gestion et du programme d'actions sur cinq ans :

Type d'action	N° action	Inv/Fct	Description	Montant HT
Inventaire faune / flore	SE5	I	Inventaire des odonates	1 920 €
Inventaire faune / flore	SE8	I	Inventaire des amphibiens	1 440 €
Travaux liés à la préservation de la faune et de la flore	TE2	I	Entretien des mares	900 €
Aménagement léger pour l'accueil du public	PI1	I	Mise en place d'aménagement pédagogique	3 650 €
Entretien des milieux et des ouvrages	AD1	F	Mise en place de convention de gestion de pâture ou de fauche avec les agriculteurs et/ou exploitants de la zone d'observation	650 €
Entretien des milieux et des ouvrages	TU1	F	Remplacement de la vanne de l'exutoire du marais <b>(volet étude préalable)</b>	9 300 €
Entretien des milieux et des ouvrages	TU2	F	Mise en place d'une échelle limnimétrique	240 €
Entretien des milieux et des ouvrages	SE1	F	Réalisation d'un profil topographique de l'ensemble du marais	6 775 €

Type d'action	N° action	Inv/Fct	Description	Montant HT
Entretien des milieux et des ouvrages	TE5	F	Bucheronnage des saules	1 800 €
Entretien des milieux et des ouvrages	TE12	F	Faucardage de la roselière par sections tournantes	5 000 €
Accueil du public et surveillance	SE16	F	Etude de faisabilité d'un accès à un panorama sur le marais	650 €
Accueil du public et surveillance	SE17	F	Recherche historique sur le marais	300 €
Suivi scientifique	SE13	F	Suivi de la végétation et des espèces patrimoniales	1 100 €
Suivi scientifique	SE15	F	Suivi de la qualité de l'eau	720 €
Suivi scientifique	SE4	F	Réalisation d'une étude de faisabilité d'extension de la zone d'observation et la zone d'intervention à la zone humide dite du Murailat	650 €
Suivi scientifique	SE3	F	Veille écologique	350 €
Suivi administratif, juridique et comptable	AD2	F	Accompagnement et assistance de la commune dans la gestion (* pris en charge par le forfait de fonctionnement)	3 250 €*

Après délibération, le conseil municipal, **à l'unanimité** :

- valide la notice de gestion et s'engage à mettre en œuvre le plan d'actions sur cinq ans et à solliciter chaque année l'aide du département pour les actions de l'année ;
- sollicite une subvention du conseil départemental pour la réalisation des actions prévues en 2015 sur l'espace naturel sensible du marais d'Avalon tel que listées ci-dessus ;
- charge le maire de transmettre au conseil départemental l'ensemble des pièces nécessaires à l'instruction du dossier (descriptif des actions, devis détaillé du prestataire, planning de réalisation, plan de financement) ;
- accepte les termes de la convention de partenariat et d'assistance avec le CEN – Isère pour la gestion 2015-2019 de l'ENS du marais d'Avalon ;
- autorise le maire à signer la convention de partenariat et d'assistance avec le CEN – Isère.

### **Intercommunalité**

2. *Communauté de communes du pays du Grésivaudan (CCPG) : convention de mise à disposition du bassin du centre nautique intercommunal*

La communauté de communes du pays du Grésivaudan (CCPG) gère le centre nautique intercommunal de Crolles, destiné en priorité à l'initiation de la natation dans le cadre scolaire.

Les élèves de primaire ont pu bénéficier de l'utilisation de cette structure pour des séances de piscine (septembre à novembre 2014).

Après délibération, le conseil municipal, **à l'unanimité** :

- approuve la convention de mise à disposition du bassin du centre nautique intercommunal (DSC-14-1414-DMG) ;
- autorise le maire à la signer ;
- précise que le montant acquitté par la commune pour les séances et la mise à disposition du MNS supplémentaire fera l'objet d'un titre de recettes de remboursement à l'association des parents d'élèves Vive l'école.

### **Urbanisme/Aménagements Travaux Voirie**

3. *Sollicitation de l'association syndicale Les Jardins du Chapela pour être intégré au déneigement communal*

O. Chabert et O. Roziau ne prennent pas part au vote, ce qui ramène à 12 celui des votants.

Par courrier du 3 octobre 2014, le président de l'association syndicale Les Jardins du Chapela a sollicité la commune pour que le lotissement soit intégré au déneigement communal et qu'un débat ait lieu en conseil municipal.

Monsieur le maire a précisé au président de l'association que ce sujet serait inscrit à l'ordre du jour de cette réunion.

Il propose que le déneigement des lotissements situés sur la commune depuis plus de dix ans, constitués en association syndicale, et qui en font la demande soit intégré au déneigement communal.

Après délibération le conseil municipal rejette la proposition de monsieur le maire par **9 voix contre** (P. Ceria, M. Poinson, A. Kiezer, T. Michaud, V. Lapied, A. Fouillet, P. Morand, L. Orliaguet, L. Etienne) et **3 abstentions** (J. Viret, P. Zacharie, M.-L. Caporale).

Les membres du conseil municipal considèrent la voirie du lotissement comme privée et non ouverte à la circulation générale et, de ce fait, aucun intérêt public ne justifie que la commune y procède à des opérations de déneigement. Par ailleurs, en achetant un lot dans ce lotissement, chaque propriétaire a souscrit au règlement du lotissement, prévoyant notamment, la gestion des voiries privées de celui-ci.

O. Chabert et O. Roziau prennent à nouveau part au vote et arrivée de Gaëlle Chabert-Dumand (20 h 30), ce qui porte à 14 le nombre des présents et à 15 celui des votants.

#### *4. Subventions de l'agence de l'eau gérées par le département de l'Isère*

Monsieur le maire expose que l'agence de l'eau et le conseil départemental de l'Isère ont reconduit leur partenariat relatif à la gestion des aides à l'investissement en eau et assainissement (inférieures à 150 000 €) pour la période suivante : 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2018).

Dans ce cadre, le département constitue l'interlocuteur unique des collectivités éligibles aux aides des deux financeurs : il prend en charge l'envoi des dossiers de demande à l'agence de l'eau et assure le versement des subventions attribuées par le département et l'agence.

Après délibération, le conseil municipal, **à l'unanimité**, autorise le département de l'Isère à percevoir les aides pour le compte de la commune attribuées par l'agence de l'eau et à les reverser à notre collectivité, et à effectuer les remboursements en cas de trop perçu.

#### **Ressources humaines**

##### *5. Convention de partenariat avec le centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) pour les formations donnant lieu à une contrepartie financière*

Monsieur le maire rappelle que les besoins en formation des collectivités territoriales et de leurs agents sont en croissance significative, compte tenu en particulier de l'évolution de leurs missions.

Afin de proposer une réponse adaptée à cette légitime demande, la délégation Rhône-Alpes Grenoble a augmenté et diversifié ses actions de formation donnant lieu à une contribution des collectivités hors cotisation.

La législation exige que les échanges de prestations, avec contrepartie financière, réalisés entre organismes publics, donnent lieu à passation de convention.

Afin de simplifier et d'alléger le plus possible ces procédures, il est proposé de signer entre nos établissements une convention de partenariat.

Après délibération, le conseil municipal, **à l'unanimité** :

- approuve la convention cadre de participation financière ;
- autorise le maire à signer tout acte y afférent.

##### *6. Tarification pour sollicitation du service Archives itinérantes du centre de gestion de l'Isère*

Le centre de gestion de l'Isère dispose d'un pôle Archives itinérantes. Ce dernier intervient auprès des collectivités qui le demandent selon la procédure suivante :

- visite dans la commune pour l'établissement d'un diagnostic et d'une proposition chiffrée d'intervention prenant en compte la quantité d'archives à traiter et d'archives éliminables, l'état de leur classement (existence d'un instrument de recherche, système de cotation, conditionnement) et la nature de la demande (traitement complet du fonds, conseil, mise en place de procédures d'archivage). Le diagnostic coûte 150 €, qui ne sont cependant facturés que si la collectivité n'accepte aucune intervention ;
- intervention proprement dite si la collectivité a validé la proposition. L'intervention est facturée 180 € par jour (6 heures de travail), + 25 € par jour de frais de déplacement (forfait quelle que soit la distance) +15,25 € par jour de frais de repas, uniquement s'il n'y a pas de possibilité de déjeuner dans la collectivité.

Après délibération, le conseil municipal, **à l'unanimité** :

- approuve les tarifications (diagnostic, mission et déplacement) du pôle Archives itinérantes du centre de gestion de l'Isère ;
- autorise le maire à signer toute convention liant la commune au centre de gestion dans le cadre d'une mission de ce pôle.

#### 7. Institution de manière définitive de l'entretien professionnel en lieu et place de la notation

Monsieur le maire rappelle que, lors de sa réunion du 26 mars 2013, le conseil municipal a décidé de mettre en place, à titre expérimental, l'entretien professionnel, au titre des années 2013-2014, pour l'ensemble des agents de la collectivité, cet entretien professionnel se substituant à la notation des agents. La loi 2014-58 du 27 janvier 2014 et le décret 2014-1526 du 16 décembre 2014 prévoient la mise en œuvre à titre pérenne de l'entretien professionnel à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Le comité technique départemental, en sa séance du 21 janvier 2015, a émis un avis de principe afin que les collectivités ayant mis en place l'entretien professionnel à titre expérimental n'aient pas à saisir le comité technique si les critères d'appréciation restent inchangés.

Après délibération, le conseil municipal, **à l'unanimité**, décide d'instituer de manière définitive l'entretien professionnel en lieu et place de la notation pour l'ensemble des agents de la collectivité et déclare que les critères d'appréciation restent inchangés.

### Finances

#### 8. Budget communal - compte administratif 2014

Madame Chabert présente le compte administratif de la commune, considérant que monsieur le maire a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2014, les finances de la commune en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées.

Procédant au règlement définitif, madame Chabert propose de fixer les résultats des différentes sections comme suit :

<i>Fonctionnement</i>	Dépenses	573 177,13 €
	Recettes	702 984,23 €
	Excédent 2013	734 183,21 €
	<b>Excédent</b>	<b>863 990,31 €</b>
<i>Investissement</i>	Dépenses	484 059,99 €
	Recettes	102 328,56 €
	Excédent 2013	14 680,94 €
	<b>Déficit</b>	<b>367 050,49 €</b>

Sous la présidence de madame Chabert, désignée à cet effet, en l'absence du maire, le conseil municipal approuve, **à l'unanimité**, le compte administratif de la commune et déclare toutes les opérations de l'exercice définitivement closes.

#### 9 - Budget de l'eau - compte administratif 2014

Madame Chabert présente le compte administratif du service de l'eau, considérant que monsieur le maire a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2014, les finances de la commune en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées.

Procédant au règlement définitif, madame Chabert propose de fixer les résultats des différentes sections comme suit :

<i>Exploitation</i>	Dépenses	73 275,26 €
	Recettes	83 911,66 €
	Excédent 2013	51 283,01 €
	<b>Excédent</b>	<b>61 919,41 €</b>
<i>Investissement</i>	Dépenses	134 244,55 €
	Recettes	310 569,62 €
	Excédent 2013	1 984,12 €
	<b>Excédent</b>	<b>178 309,19 €</b>

Sous la présidence de madame Chabert, désignée à cet effet, en l'absence du maire, le conseil municipal approuve, **à l'unanimité**, le compte administratif du service de l'eau et déclare toutes les opérations de l'exercice définitivement closes.

#### 10 - Budget de l'assainissement - compte administratif 2014

Madame Chabert présente le compte administratif du service de l'assainissement, considérant que monsieur le maire a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2014, les finances de la commune en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées.

Procédant au règlement définitif, madame Chabert propose de fixer les résultats des différentes sections comme suit :

<i>Exploitation</i>	Dépenses	54 122,90 €
	Recettes	47 735,75 €
	Excédent 2013	22 271,93 €
	<b>Excédent</b>	<b>15 884,78 €</b>
<i>Investissement</i>	Dépenses	68 436,69 €
	Recettes	61 472,00 €
	Excédent 2013	30 301,43 €
	<b>Excédent</b>	<b>23 336,74 €</b>

Sous la présidence de madame Chabert, désignée à cet effet, en l'absence du maire, le conseil municipal approuve, **à l'unanimité**, le compte administratif du service de l'assainissement et déclare toutes les opérations de l'exercice définitivement closes.

#### 11 - Comptes de gestion 2014

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs et après s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans des exercices précédents, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- statuant sur l'ensemble des opérations de l'exercice ;
- statuant sur l'exécution des budgets de la commune, de l'eau, de l'assainissement ;
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

le conseil municipal approuve, **à l'unanimité**, les comptes de gestion dressés par le trésorier.

#### 12 - Budget communal - affectation des résultats 2014

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil municipal la nécessité de se prononcer sur l'affectation des résultats 2014.

Le compte administratif 2014 de la commune fait apparaître un excédent de fonctionnement de 863 990,31 € et un déficit d'investissement de 367 050,49 €. Les restes à réaliser 2014 s'élèvent à 78 612,60 € (en dépenses : 89 222,06 € – 1 800,00 € au compte 202, 782,04 € au compte 21538, 19 580,00 € au compte 2312 et 67 060,02 € au compte 2315 ; en recettes : 10 609,46 € au compte 1323).

**À l'unanimité**, les membres du conseil municipal décident d'affecter la somme de 367 050,49 € en investissement (R 1068), et la somme de 496 939,82 € en fonctionnement (R 002).

#### 13 - Budget de l'eau - affectation des résultats 2014

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil municipal la nécessité de se prononcer sur l'affectation des résultats 2014.

Le compte administratif 2014 du service de l'eau fait apparaître un excédent d'exploitation de 61 919,41 € et un excédent d'investissement de 178 309,19 €. Les restes à réaliser 2014 s'élèvent à 115 160,16 € (en dépenses : 1 400,00 € au compte 211 et 113 760,16 € au compte 2315).

**À l'unanimité**, les membres du conseil municipal décident le report de l'excédent d'exploitation (R 002), soit la somme de 61 919,41 €, et le report de l'excédent d'investissement (R 001), soit la somme de 178 309,19 €.

**14 - Budget de l'assainissement - affectation des résultats 2014**

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil municipal la nécessité de se prononcer sur l'affectation des résultats 2014.

Le compte administratif 2014 du service de l'assainissement fait apparaître un excédent d'exploitation de 15 884,78 € et un excédent d'investissement de 23 336,74 €. Les restes à réaliser 2014 s'élèvent à 59 702,61 € (en dépenses : 62 702,61 € au compte 235 ; en recettes : 3 000,00 € au compte 1318).

**À l'unanimité**, les membres du conseil municipal décident le report de l'excédent d'exploitation (R 002), soit la somme de 15 884,78 €, et le report de l'excédent d'investissement (R 001), soit la somme de 23 336,74 €.

**15 - Taxes 2015**

**À l'unanimité**, les membres du conseil municipal fixent les taux 2015 comme suit, avec le maintien des taux de 2012 :

Libellés	Bases notifiées	Taux appliqués par décision	Variation de taux (N-1)	Produit voté par le conseil municipal
Taxe d'habitation	828 000	7,62 %	+ 0,00	63 094 €
Taxe foncière bâti	552 700	18,26 %	+ 0,00	100 923 €
Taxe foncière non bâti	22 300	54,73 %	+ 0,00	12 205 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 369 459</b>			<b>176 222 €</b>

**16 - Tarifs communaux 2015**

Les membres du conseil municipal fixent les tarifs 2015 :

- **à l'unanimité** : maintien des tarifs pour la restauration scolaire, la garderie périscolaire, le cimetière, la tour d'Avalon, l'occupation du domaine public (sauf vide-greniers) ;
- **à l'unanimité** : modification des tarifs suivants :

<b>Salle « Marie-Louise »</b>	
<b>Habitants de la commune</b>	
caution	460,00 €
repas, buffet	230,00 €
spectacle, réunion, apéritif, soirée dansante	115,00 €
<b>Habitants extérieurs à la commune</b>	
caution	460,00 €
repas, buffet	460,00 €
spectacle, réunion, apéritif, soirée dansante	230,00 €
<b>Associations</b>	
de la commune	gratuit
de l'extérieur (réunion, assemblée générale, repas pour ses membres)	gratuit
de l'extérieur (activité qui génère des recettes)	115,00 €

<b>Vide-greniers (Fêtes de la Tour)</b>	
<b>Particuliers et professionnels du vide-greniers</b>	
réservation de base (2,5 ml)	5,00 €
réservation de ml supplémentaire	3,00 €
location de table (2,3 m) à l'unité	5,00 €
<b>Artisans</b>	
Artisans de la commune	8,00 € la base de 2 m + 5,00 € / m supplémentaire
Artisans achetant un encart publicitaire sur le petit train	gratuit

<b>Tarif travail en régie</b>				
<i>Au 1<sup>er</sup> mars 2015</i>	Adjoint technique principal de 2 <sup>e</sup> classe (temps plein)	Adjoint technique de 2 <sup>e</sup> classe (temps plein)	Adjoint technique de 2 <sup>e</sup> classe (temps plein)	Adjoint technique de 2 <sup>e</sup> classe (mi-temps)
Total horaire mensuel	21,00 €	16,64 €	14,93 €	16,05
<b>Moyenne horaire</b>	<b>17,16 €;</b>			

- **par 14 voix pour** (J. Viret, P. Ceria, P. Zacharie, A. Kiezer, T. Michaud, V. Lapied, A. Fouillet, M.-L. Caporale, G. Chabert-Dumand, P. Morand, L. Orliaguet, L. Etienne, O. Chabert, O. Roziau) **et 1 abstention** (M. Poinson, qui trouve incohérente la taxation initiale versus le tarif pour l'extension), maintien des tarifs suivants :

<b>Participation financière à l'assainissement collectif (PFAC)</b>			
<b>Constructions neuves</b>		<b>Logements individuels groupés neufs</b>	
< 100 m <sup>2</sup> habitables	2 000,00 €	Par logement	4 000,00 €
entre 101 et 150 m <sup>2</sup>	3 000,00 €	Locatifs publics / type « foyers » / logement personnes âgées	1 000,00 €
entre 151 et 200 m <sup>2</sup>	4 500,00 €		
à partir de 201 m <sup>2</sup>	6 000,00 €		
<b>Extension logement neuf</b>	15 € / m <sup>2</sup> créé	<b>logement collectif neuf</b>	4 000,00 €.

#### 17 - Tarifs eau 2015

**À l'unanimité**, le conseil municipal décide de maintenir les tarifs de l'eau :

<b>Eau</b>	
Prix au m <sup>3</sup>	1,49 €
Location compteur	20,00 €.

#### 18 - Tarif assainissement 2015

**À l'unanimité**, le conseil municipal décide de maintenir les tarifs de l'assainissement :

<b>Assainissement</b>	
Prix au m <sup>3</sup>	1,50 €.

Michel Poinson note la nécessité de revoir tous les tarifs et impôts dans la commission ad hoc en parallèle de l'exercice budgétaire, ce qui n'a pas été fait par manque d'expérience du nouveau conseil. Ces tarifs ne doivent pas être discutés en conseil, mais en commission et approuvés par le conseil.

#### 19. Subventions 2015

**À l'unanimité**, le conseil municipal décide attribuer les subventions 2015 comme suit :

<b>Section de fonctionnement - Détail des subventions versées (6574)</b>					
<b>Associations</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>
ACCA (chasse)	500,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €	300,00 €
Vive l'école	716,20 €	400,00 €	200,00 €	200,00 €	300,00 €
Club des Cygnes de la Tour	500,00 €	230,66 €	200,00 €	700,00 €	300,00 €
Vivre à Saint-Maximin	500,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €	300,00 €
Association sportive de Saint-Maximin	734,00 €	330,00 €	200,00 €	200,00 €	300,00 €
Quad Passion Bramefarine	—	—	—	200,00 €	300,00 €
Saint Maximages	—	—	—	—	—
Coopérative scolaire école	300,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €
Harmonie Les Enfants de Bayard	150,00 €	150,00 €	20,00 €	—	—
Anciens combattants (ANACR)	150,00 €	150,00 €	150,00 €	—	—
Arcade (coopération décentralisée Mali)	600,00 €	600,00 €	800,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
Les Petits Rats de Pontcharra	—	100,00 €	—	—	—
Oxygène radio (Fêtes de la Tour)	846,00 €	846,00 €	846,00 €	572,00 €	—
FNACA	150,00 €	150,00 €	150,00 €	—	—
Cifodel	—	148,00 €	—	—	—
<b>TOTAL</b>	<b>5 146,20 €</b>	<b>3 804,66 €</b>	<b>3 446,00 €</b>	<b>3 572,00 €</b>	<b>3 100,00 €</b>
Voté au BP	7 000,00 €	4 500,00 €	4 500,00 €	4 500,00 €	4 400,00 €
Reste	1 853,80 €	695,34 €	1 054,00 €	928,00 €	1 300,00 €

## 20 - Budgets primitifs 2015

**À l'unanimité**, les budgets primitifs sont adoptés comme suit :

Commune :

<i>Fonctionnement :</i>	Dépenses .....	1 122 073,82 €
	Recettes .....	625 134,00 €
	Excédent 2014 .....	496 939,82 €
<i>Investissement</i>	Dépenses .....	292 990,78 €
	Restes à réaliser 2014 .....	89 222,06 €
	Déficit 2014 .....	367 050,49 €
	Recettes .....	738 653,87 €
	Restes à réaliser 2014 .....	10 609,46 €.

Service de l'eau :

<i>Exploitation</i>	Dépenses .....	150 243,41 €
	Recettes .....	88 324,00 €
	Excédent 2014 .....	61 919,41 €
<i>Investissement</i>	Dépenses .....	247 094,58 €
	Restes à réaliser 2014 .....	115 160,16 €
	Recettes .....	183 945,55 €
	Excédent 2014 .....	178 309,19 €.

Service de l'assainissement :

<i>Exploitation</i>	Dépenses .....	55 935,78 €
	Recettes .....	40 051,00 €
	Excédent 2014 .....	15 884,78 €
<i>Investissement</i>	Dépenses .....	56 478,13 €
	Restes à réaliser 2014 .....	62 702,61 €
	Recettes .....	92 844,00 €
	Excédent 2014 .....	23 336,74 €
	Restes à réaliser 2014 .....	3 000,00 €.

**21. Compte rendu d'exercice de délégations du conseil au maire**

- 4 février 2015 (décision 003) : la signature de la proposition financière de l'entreprise Jean-Marc Bouchet paysagiste (Le Vieux-Saint-Maximin - 38530 Saint-Maximin), pour le curage des rigoles et la coupe & le broyage des branches, d'un montant journalier de :

Description	Prix HT / jour	Prix TTC / jour
Travaux de curage des rigoles	1 064,00 €	1 276,80 €
Coupe des branches sur le bord des routes	640,00 €	768,00 €
Broyage des branches	880,00 €	1 056,00 €;

- 6 février 2015 (décision 004) : la signature de la proposition d'honoraires de Catherine Pichat, architecte DPLG/architecte du patrimoine (7, rue de la Liberté - 38000 Grenoble), pour un montant de 3 900 € HT, soit 4 680,00 € TTC, pour une mission de diagnostic, d'établissement d'un cahier des charges et d'établissement de la demande de permis de construire pour la restauration de la tour d'Avalon.

L'option « phase travaux » – 6,5 % du montant des travaux – pourra être retenue qu'après un ordre de service spécifique ;

- 4 mars 2015 (décision 005) : la signature de la proposition financière de la SARL Dauphiné Savoie électricité DSE (Le Léat - 73110 Presle), pour un montant de 2 493,08 € HT, soit 2 991,70 € TTC, pour le remplacement de chauffages électriques des deux logements communaux de l'ancienne cure ;
- 19 mars 2015 (décision 006) : la signature de l'avenant n° 2 des travaux de réseaux humides d'Avalon de la SARL EGPI (ZA Actisère - 38570 Le Cheylas), pour un montant de 7 441,00 € HT, soit 8 929,20 € TTC.

Ces travaux supplémentaires représentent une augmentation de 7,25 % du marché initial qui se montera donc, avenant n° 1 compris, à 119 033,00 € HT, soit 142 839,60 € TTC.

Jacques VIRET : présent

Agnès FOUILLET : absente, donne procuration à L. Orliaguet

Patrick CERIA : présent

Marie-Laure CAPORALE : présente

Michel POINSON : présent

Gaëlle CHABERT-DUMAND : présente  
(arrivée à 20 h 30)

Pierre ZACHARIE : présent

Patrick MORAND : présent

Andrée KIEZER : présente

Laurent ORLIAGUET : présent

Thomas MICHAUD : présent  
(arrivé à 20 h 15)

Laurence ETIENNE : présente

Véronique LAPIED : présente

Odile CHABERT : présente

Olivier ROZIAU : présent.